

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-530 DU 24 DECEMBRE 2013
Chargeant Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de
l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur
Jonas A. GBIAN, Ministre de l'Economie et des
Finances, pour compter du lundi 28 octobre au
vendredi 1^{er} novembre 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du
Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

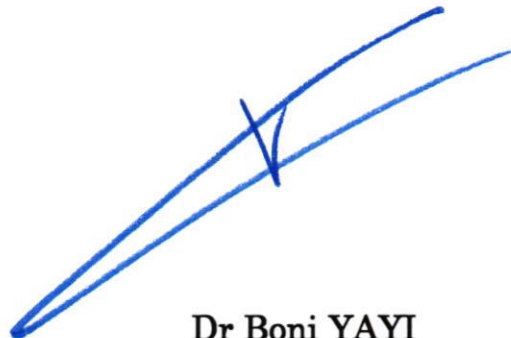
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre de l'Economie et des
Finances, son intérim sera assuré par Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**, Ministre de la
Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du lundi 28
octobre au vendredi 1^{er} novembre 2013.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC 3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1

